

VELCAN
Société anonyme de droit luxembourgeois
Au capital de 6.605.442 euros
Siège social : 11 avenue Guillaume L-1651 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 145006
(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE NOTARIEE DU 27 JUILLET 2018 SUR LES RESOLUTIONS
PROPOSEES**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la « Loi ») et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée le 26 juin 2018 afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels 2017 ainsi que des propositions de modifications statutaires.

Compte tenu du fait que le quorum requis par la Loi, de 50% au moins du capital de la Société (devant être présent ou représenté sur première convocation pour qu'une Assemblée Générale Extraordinaire puisse valablement délibérer), n'a pas été atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée convoquée le 26 juin 2018 dernier n'a pas été en mesure de statuer sur les résolutions qui étaient proposées. Conformément aux dispositions légales, nous avons donc procédé à une seconde convocation de ladite l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée, portant sur le même ordre du jour que l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée qui avait été convoquée le 26 juin 2018.

Le projet de nouvelle rédaction des statuts a été mis en ligne sur le site de la Société et le texte des résolutions proposées figure en annexe du présent rapport.

1- Propositions à l'Assemblée Générale Extraordinaire Notariée

1.1 Changement de dénomination sociale de la Société en « Velcan Holdings » (1^{ère} résolution)

Le Conseil vous propose la modification de la dénomination sociale en « Velcan Holdings » avec la modification correspondante de l'article 1 des statuts afin de mieux refléter la diversité des actifs du groupe VELCAN, telle que décrite dans le rapport annuel de gestion au titre de l'exercice 2017. Comme indiqué dans ledit rapport, le groupe VELCAN entend en effet poursuivre la diversification de ses investissements, allant des investissements directs dans ses concessions hydroélectriques aux obligations cotées, en passant par des investissements de *private equity* non cotés et des prêts directs.

1.2 Suppression de l'article 8.4. « Plafonnement des droits de vote en Assemblée Générale » des statuts de la Société (2^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose la suppression du plafonnement actuellement prévu, dans un but de simplification et compte tenu de son absence de pertinence.

1.3 Adaptation des statuts de la Société à la nouvelle numérotation des articles de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, afin de les mettre en conformité avec le règlement grand-ducal du 5 décembre 2017 portant coordination de la prédite loi et uniformisation de l'écriture des termes définis dans les statuts de la Société ; corrections (3^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose, suite à la coordination des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par le règlement grand-ducal du 5 décembre 2017 de renuméroter les articles de ladite loi auxquels il est fait référence dans les statuts et, en vue de clarifier la lecture des statuts coordonnés, d'uniformiser la présentation des termes définis dans lesdits statuts; d'apporter le cas échéant toute correction matérielle requise.

2- Pouvoirs

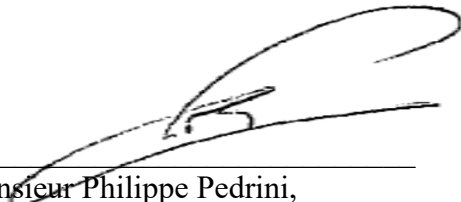
Le Conseil vous propose de donner tous pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'Assemblée afin de procéder à toutes les formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée.

* * *

Il est de l'avis du Conseil d'Administration de votre Société que ces projets de résolutions sont conformes aux intérêts de la Société et contribuent au développement du groupe VELCAN.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les décisions qui vous seront présentées.

Pour le Conseil d'Administration



Monsieur Philippe Pedrini,
Président du Conseil d'Administration